



B VALGRID SA

B-Valgrid SA
Siège de la société:
CH-1920 Martigny

Gestion et exploitation:
c/o FMV SA
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél.: +41 27 327 45 00

**RAPPORT
DE GESTION
2019**

SOMMAIRE

B-VALGRID EN BREF

| | |
|------------------------|----------|
| Carte du réseau | 2 |
| Chiffres 2019 | 3 |

BUTS ET ORGANISATION

| | |
|----------------|----------|
| Buts | 4 |
| Organes | 5 |

B-VALGRID EN 2019

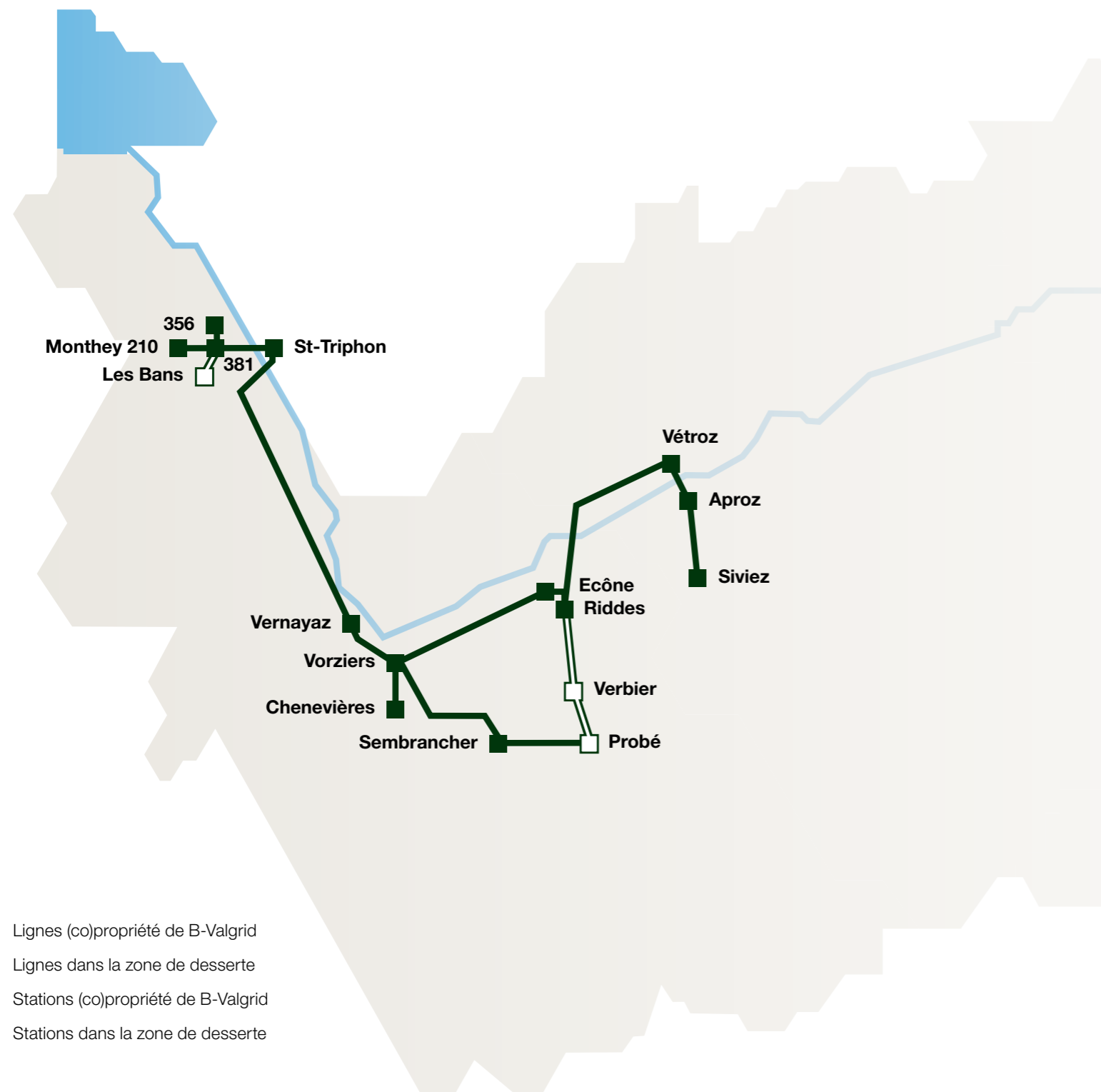
| | |
|--|----------|
| Rapport du Conseil d'administration | |
| Contexte | 6 |
| Notre année 2019 | 7 |
| Nos projets | 7 |
| Perspectives | 8 |

COMPTES 2019

| | |
|--|-----------|
| Compte de résultat | 11 |
| Bilan | 12 |
| Tableau de trésorerie | 14 |
| Annexe aux comptes annuels | 15 |
| Utilisation du bénéfice | 18 |
| Rapport de l'organe de révision | 19 |

B-VALGRID EN BREF

CARTE DU RÉSEAU ET CHIFFRES 2019



- Fondée en **2006**
- Capital-actions de CHF **12** millions
- 127** km de lignes et câbles dans la zone de desserte
- 16** Stations et sous-stations dans la zone de desserte
- Energie brute consommée dans la zone de desserte **774** GWh
- 15.3** millions CHF de produits du transit d'énergie
- Valeur nette des installations **35.8** MCHF

- Lignes (co)propriété de B-Valgrid
- Lignes dans la zone de desserte
- Stations (co)propriété de B-Valgrid
- Stations dans la zone de desserte

B-VALGRID, BUTS ET ORGANISATION

BUTS DE
LA SOCIÉTÉ

La société B-Valgrid SA a été fondée en 2006 dans l'optique d'unifier à terme l'exploitation du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Cet objectif a été initié en 2005, par la création de la société Valgrid SA, propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

De siège social à Martigny, B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez;

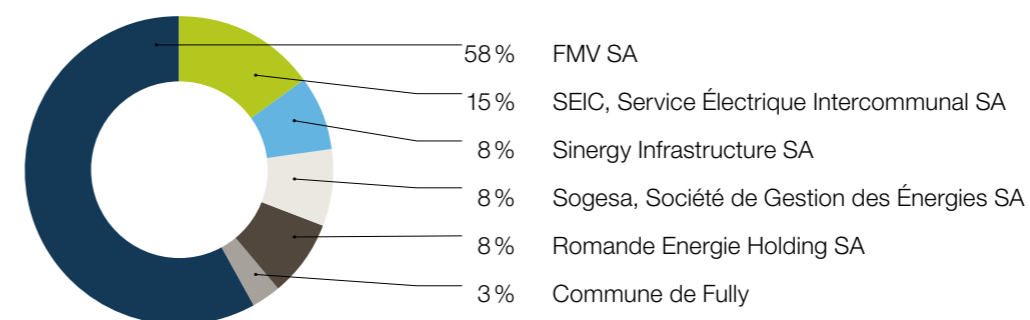
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation de ce réseau.

Les actifs de B-Valgrid comprennent des transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, des lignes 65 kV, des transformateurs 65/16 kV ainsi que des installations afférentes.

ORGANES

Assemblée générale des actionnaires

L'actionariat de B-Valgrid a la composition suivante au 31 décembre 2019 :



Le capital-actions s'élève à CHF 12 000 000, libéré à hauteur de CHF 11 520 000.

Le Conseil d'administration a la composition suivante au 31.12.2019

| Membres | Fonction | Entrée en fonction | Échéance du mandat * |
|-------------------------|---|--------------------|----------------------|
| Paul Michellod | Président, représentant FMV SA | 2006 | 2020 |
| Philippe Délèze | Vice-Président, représentant SEIC SA | 2006 | 2020 |
| Patrick Pralong | Administrateur, représentant Sinergy Infrastructure SA | 2006 | 2020 |
| Patrick Bertschy | Administrateur, représentant Romande Energie Holding SA | 2016 | 2020 |
| Benoît Martinet | Administrateur, représentant FMV SA | 2019 | 2020 |
| Joël Di Natale | Administrateur, représentant Sogesa SA | 2016 | 2020 |
| Olivier Salamin | Administrateur, représentant FMV SA | 2016 | 2020 |
| Jérôme Bonvin | Administrateur, représentant FMV SA | 2017 | 2020 |

* Échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice cité.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Didier Fournier est secrétaire hors-conseil.

Organe de révision

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et Nofival SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid SA.

La durée de leur mandat est d'un an.

Gestion et exploitation

B-Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Patrick Maret, membre de la Direction de FMV.

B-VALGRID EN 2019

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Au niveau fédéral

– Le Parlement fédéral a adopté en 2017 la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (stratégie Réseaux électriques), qui comporte une révision partielle de la loi sur les installations électriques (LIE) et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Suite à la modification de ces lois, diverses ordonnances ont également fait l'objet d'adaptations approuvées dans l'intervalle par le Conseil fédéral. La loi fédérale et les ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2019. Certaines dispositions, notamment celles relatives au facteur de surcoût et aux plans pluriannuels, entreront en vigueur seulement en juin 2020, respectivement en juin 2021.

– Le réseau suisse de transport d'électricité est sujet à des congestions qui risquent de s'accroître en raison de la stagnation touchant le développement du réseau. La structure d'approvisionnement en énergie, de plus en plus décentralisée, pose également des exigences accrues aux réseaux de distribution et au fonctionnement conjoint du réseau de transport et des réseaux de distribution. Une optimisation ainsi qu'un développement et une flexibilisation rapides du réseau électrique sont indispensables pour relever les défis à venir.

– Les coûts d'utilisation du réseau sont une composante essentielle du prix de l'électricité. Ils comprennent les coûts d'amortissement du réseau, les coûts d'exploitation et les intérêts calculés. Pour le capital, immobilisé dans les réseaux électriques existants, l'investisseur a droit à un rendement. Celui-ci est fixé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital, le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Le DETEC a fixé le WACC à 3,83 % pour l'année 2020, inchangé par rapport à l'année précédente.

Au niveau cantonal

A fin mars 2019, le canton a mis officiellement en consultation les zones de desserte en Valais uniquement pour les niveaux de réseau 5 et 7. Le niveau 3 dans lequel est active la société B-Valgrid n'a pas été traité dans le cadre de cette consultation. Des démarches ont été entreprises par notre

société pour que les instances cantonales concernées définissent également les zones de desserte du niveau 3.

Dans son rapport « Stratégie du Canton du Valais en tant qu'actionnaire majoritaire de FMV » publié en octobre 2019, le Conseil d'Etat mentionne clairement son objectif de mise en place d'une organisation optimale dans la distribution d'électricité, conforme aux dispositions de la LApEI fédérale et de la LcApEI valaisanne, ceci dans l'intérêt de tous les consommateurs valaisans.

Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire valaisan, le Conseil d'Etat affirme dans ce rapport sa volonté de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place d'une société cantonale du réseau, prévue à l'art. 13 LcApEI, ayant pour but la propriété et l'exploitation du réseau électrique de distribution suprarégionale des niveaux 2 et 3 sur le territoire du canton du Valais. Il mentionne également que cette société pourrait résulter d'une fusion des sociétés existantes (B-Valgrid et Valgrid) et du transfert des actifs concernés d'autres sociétés actives au niveau du réseau suprarégional.

En automne 2019, FMV (gestionnaire des sociétés B-Valgrid et Valgrid) a publié une actualisation de « Plan de développement du réseau 65 kV ». Ce document a pour objectif principal de définir un réseau-cible exploitable à moyen et long termes permettant de garantir la sécurité d'approvisionnement. Sur la base des hypothèses de charges retenues tant au niveau de la consommation que de la production, il permet de définir le dimensionnement et les capacités des équipements composant ce réseau. Le développement des productions décentralisées, essentiellement photovoltaïques, généreront des flux très importants sur les réseaux moyenne et haute tension. La conclusion positive de cette étude est que le réseau pourra continuer à être exploité en 65 kV sur le long terme. Les capacités de transformation entre les réseaux HT et THT devront être augmentées et un nombre limité de lignes HT devront être renforcées. Les résultats de ces études ont été présentés aux sociétés B-Valgrid, Valgrid, aux propriétaires d'installations HT dans le Valais central ainsi qu'au SEFH (Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques).

Compris dans la Stratégie Réseaux 2025 de Swissgrid et tenant compte des futurs besoins liés à la Stratégie énergétique 2050, divers projets, dont le développement du réseau à très haute tension (THT) en Valais, sont importants et urgents comme :

– Le projet Chamoson-Chippis est nécessaire pour le transport de l'énergie produite dans les grandes centrales hydroélectriques valaisannes. Swissgrid a dès lors poursuivi en 2019 les travaux de construction de la ligne aérienne entre Chamoson et Chippis. La ligne aérienne, d'environ 30 kilomètres de longueur, sera construite via un nouveau tracé, plus éloigné des zones résidentielles. Les lignes de Swissgrid, des CFF et de B-Valgrid (partiellement) sont réunies sur les mêmes pylônes. Ainsi, environ 90 kilomètres de lignes aériennes et plus de 300 mâts pourront être démontés. La ligne aérienne 380 kV Chamoson-Chippis est un élément essentiel de la Stratégie Réseaux 2025 de Swissgrid.

– En Valais, d'autres projets sont prévus pour renforcer et étendre le réseau à très haute tension, à savoir l'augmentation de la tension de la ligne aérienne Bickigen-Chippis de 220 kV à 380 kV et des lignes Chippis-Mörel et Mörel-Ulrichen. La réalisation de ces projets est nécessaire à l'évacuation, vers les centres de consommation, du courant produit par les aménagements hydroélectriques valaisans, dont en particulier le futur aménagement de pompage-turbinage Nant de Drance. Ces réalisations contribueraient grandement à régler les problèmes de congestion sur le réseau THT national.

NOTRE ANNÉE 2019

Faits marquants

Les intenses négociations menées par FMV, en charge des gestions administrative et technique de B-Valgrid, avec les partenaires ESR (Valais central) et Axpo/FMM (Riddes) permettront de récupérer durant le 1^{er} semestre 2020 les gains de foisonnement dans la manière de décompter les coûts de réseaux facturés par Swissgrid. Le réseau 65 kV valaisan sera exploité en permanence de manière galva-

nique. Pour ce faire et afin de continuer à garantir la sécurité d'approvisionnement, la gestion et la commande de tous les équipements HT concernés sont centralisées au centre de conduite NLC de FMV. De plus, quelques équipements supplémentaires ont été installés dans le réseau (bobines de phases, bobines de neutre) et une attention particulière a été consacrée aux protections. Les économies de coûts, en faveur de tous les consommateurs valaisans d'électricité, est d'environ CHF 3 000 000 par année.

Exploitation

A l'exception de quelques dérangements techniques mineurs, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2019. Tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations ont été réalisés.

Commission technique

Les membres de la commission technique, représentant l'ensemble des actionnaires, se sont réunis à deux reprises en 2019 afin de traiter les projets en cours et d'analyser les développements pour la société.

Assemblée générale 2018

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue à Martigny le 15 mai 2019 dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle station des Vorziers. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes les propositions faites par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale a par ailleurs élu au Conseil d'administration pour une période de deux ans Monsieur Benoît Martinet, représentant de FMV en remplacement de Monsieur Michael Imhof démissionnaire.

Tarifs 2020

Les tarifs de B-Valgrid pour 2020 sont en baisse (environ -5.6 %) par rapport aux tarifs 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par la récupération de l'effet de foisonnement sur 6 mois (à partir du milieu de l'année 2020) et du report positif des différences de couverture.

NOS PRINCIPAUX PROJETS

Fin des travaux et inauguration de la station des Vorziers (Martigny)

La nouvelle station des Vorziers avait été mise en service en automne 2018 après environ 18 mois de travaux. Le début de l'année 2019 a été consacré à des travaux de finition ainsi qu'au démontage de l'ancien poste extérieur. Finalement, un total de CHF 7 200 000 ont été investis par B-Valgrid pour le bâtiment, les installations HT 65 kV ainsi que pour la technique secondaire. A cela s'ajoutent les montants pour les équipements MT renouvelés par les partenaires Sinergy et SEIC. L'inauguration officielle de la nouvelle station a eu lieu le 15 mai 2019 dans le cadre de l'Assemblée générale.

Postes de Vernayaz et Chenevières, nouveaux transformateurs

En 2019, les études en lien avec l'installation de nouveaux transformateurs ont précédé l'adjudication de la fourniture d'un nouveau transformateur 65/16 kV de 25 MVA pour le poste de Vernayaz, également d'un nouveau transformateur 65/16 kV de 25 MVA pour la poste de Chenevières (Martigny). Les travaux liés à l'installation de ces nouveaux transformateurs sont prévus en 2020.

Poste de St-Triphon, nouveau transformateur et renouvellement du contrôle-commande

En 2019, les études en lien avec l'installation d'un nouveau transformateur ont précédé l'adjudication de la fourniture d'un nouveau transformateur 220/65 kV de 230 MVA pour le poste de St-Triphon. Parallèlement et en collaboration avec le partenaire Romande Energie, les études du projet de renouvellement du contrôle-commande et des protections 65 kV à St-Triphon se sont poursuivies. Les travaux liés à l'installation de ce nouveau transformateur et au renouvellement du contrôle-commande et des protections sont prévus à partir de l'automne 2020.

Monthey: développement du 65 kV afin d'améliorer la sécurité d'alimentation

Les études réalisées en 2018 ont permis de définir une topologie de réseau permettant d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'indépendance vis-à-vis des installations se situant en zone inondable en cas de débordement de la Vièze. En 2019, les activités se sont concentrées sur la 1^{ère} étape (liaisons entre le poste des Bans et celui de St-Triphon), soit principalement la préparation des plans en vue de l'autorisation de construire, obtenue dans l'intervalle par l'organe compétent (ESTI). Les adjudications pour les travaux de génie civil et pour la fourniture des nouveaux câbles 65 kV ont eu lieu entre la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020. Les travaux y relatifs sont programmés en 2020. En parallèle, les études relatives à la réhabilitation du poste 65 kV «P210» se sont poursuivies avec l'adjudication des modules hybrides 65 kV. Les travaux se poursuivent en 2020. Grâce à la réalisation de ces projets, la sécurité d'approvisionnement en électricité de la région montheysanne sera nettement améliorée.

PERSPECTIVES

Dans le cadre de la construction de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis, B-Valgrid installera un terme 65 kV sur le tronçon entre Riddes et Aproz, ce qui contribuera à améliorer la sécurité d'alimentation dans cette zone. Des nouvelles cellules 65 kV devront être installées au poste 65 kV de Riddes.

Comme mentionné précédemment, B-Valgrid poursuivra ses projets en 2020, principalement à Monthey, Vernayaz, aux Chenevières ou encore à St-Triphon. Dans ce dernier poste, l'installation du nouveau transformateur 220/65 kV s'accompagnera de la construction d'un nouveau champ 220 kV, en collaboration avec Swissgrid. Au poste 65 kV de Riddes, les études relatives à la construction de nouveaux champs se poursuivront en 2020. Concernant l'amélioration de la sécurité d'alimentation dans la région de Monthey, les travaux se concentreront essentiellement sur les liaisons Bans - St-Triphon (1^{ère} étape) et le renouvellement du poste 65 kV «P210». En 2020, B-Valgrid poursuivra les analyses relatives à l'implantation d'un nouveau poste dans la région de Fully ainsi qu'au bouclage du poste de Siviez (Nendaz) avec le poste d'Euseigne (Val d'Hérens).

Au niveau de la récupération du gain de foisonnement, les mesures organisationnelles et techniques mises en place ont porté leurs fruits car celle-ci est effective depuis le 1^{er} semestre 2020.

Enfin, B-Valgrid continuera à s'engager pour le développement d'un réseau suprarégional unifié, sûr et performant, à un prix compétitif et stable. Elle mettra son expérience et ses compétences au service des autorités cantonales de façon coordonnée avec sa société sœur Valgrid, de manière à atteindre l'objectif de mise en place d'une société cantonale du réseau, prévue à l'art. 13 LcApEl, ayant pour but la propriété et l'exploitation du réseau électrique de distribution suprarégionale des niveaux 2 et 3 sur le territoire du canton du Valais.



PARTIE FINANCIÈRE



COMPTES 2019

COMPTE DE RÉSULTAT

| EN CHF | Notes | 2019 | 2018 |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| Produits du transit d'énergie | | 15 311 722 | 15 479 519 |
| Différence de couverture | 2 | -75 826 | -746 388 |
| Services-système et énergie renouvelable | | 1 770 566 | 2 218 983 |
| Travaux pour tiers | | - | 980 303 |
| Autres produits | | 679 476 | 710 062 |
| Produits d'exploitation | | 17 685 938 | 18 642 479 |
| Coûts des niveaux N1 à N4 | | -7 305 007 | -8 148 679 |
| Location de réseaux | | -1 537 407 | -1 249 093 |
| Entretien et exploitation du réseau | | -2 948 770 | -2 730 729 |
| Achats liés aux travaux pour tiers | | - | -980 303 |
| Services-système et énergie renouvelable | | -1 770 566 | -2 218 983 |
| Frais d'administration | | -371 128 | -361 234 |
| Frais divers | | -3 829 | -1 251 |
| Impôts sur le capital et impôts fonciers | | -138 000 | -135 300 |
| Charges d'exploitation | | -14 074 707 | -15 825 572 |
| Résultat d'exploitation | | 3 611 231 | 2 816 907 |
| Amortissements | | -1 999 965 | -2 187 129 |
| Résultat avant intérêts et impôts | | 1 611 266 | 629 778 |
| Produits financiers | | 10 | 860 |
| Charges financières | | -603 136 | -690 827 |
| Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes | 3 | 144 120 | 1 176 803 |
| Résultat avant impôts | | 1 152 261 | 1 116 614 |
| Impôts sur le bénéfice | | -234 900 | -227 600 |
| Résultat annuel | | 917 361 | 889 014 |

COMPTES 2019

BILAN

ACTIF

| EN CHF | Notes | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| Actif circulant | | | |
| Trésorerie | | 5 274 047 | 2 773 748 |
| Créances sur ventes et prestations | | | |
| envers les actionnaires et les proches | 3 229 440 | | 3 843 952 |
| envers les tiers | 656 644 | 3 886 084 | 687 910 |
| Actifs de régularisation | | | |
| envers les actionnaires et les proches | – | | – |
| envers les tiers | 2 080 080 | 2 080 080 | 2 133 258 |
| Total de l'actif circulant | | 11 240 211 | 9 438 868 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Immeubles et installations | | 56 776 927 | 56 399 700 |
| Travaux en cours | | 1 154 002 | 807 157 |
| – Fonds d'amortissements | | -22 132 249 | -20 665 997 |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Droits de transit / location fibre-optique | | 1 220 900 | 1 220 900 |
| – Fonds d'amortissements | | -856 823 | -825 110 |
| Capital non libéré | | | |
| Capital-actions non libéré | 4 | 480 000 | 480 000 |
| Total de l'actif immobilisé | | 36 642 757 | 37 416 650 |
| ACTIF | | 47 882 968 | 46 855 518 |

COMPTES 2019

BILAN

PASSIF

| EN CHF | Notes | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Capitaux étrangers à court terme | | | |
| Dettes sur achats et prestations | | | |
| envers les actionnaires et les proches | | 2 303 571 | 1 512 642 |
| envers les tiers | | 635 043 | 2 938 614 |
| Dettes à court terme portant intérêt | 5 | | |
| envers les actionnaires et les proches | | – | 3 000 000 |
| envers les tiers | | – | 4 000 000 |
| Passifs de régularisation | | | |
| envers les actionnaires et les proches | | – | – |
| envers les tiers | | 1 472 411 | 1 472 411 |
| Total des capitaux étrangers à court terme | | 4 411 025 | 10 724 935 |
| Capitaux étrangers à long terme | | | |
| Dettes à long terme portant intérêt | | | |
| envers les tiers | 6 | 28 500 000 | 28 500 000 |
| Provision pour stabilité du timbre | | 235 000 | 235 000 |
| Total des capitaux étrangers à long terme | | 28 735 000 | 21 735 000 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital-actions | 4 | 12 000 000 | 12 000 000 |
| Réserve légale issue du bénéfice | | 372 400 | 327 900 |
| Réserve facultative issue du bénéfice | | 1 447 182 | 1 178 669 |
| Bénéfice de l'exercice | | 917 361 | 14 736 943 |
| Total des capitaux propres | | 14 736 943 | 14 395 583 |
| PASSIF | | 47 882 968 | 46 855 518 |

COMPTES 2019

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| EN CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat annuel | 917 361 | 889 014 |
| Amortissements | 1 999 965 | 2 187 129 |
| Cash-Flow | 2 917 326 | 3 076 143 |
| Variation des créances | 645 778 | 593 237 |
| Variation des actifs de régularisation | 53 178 | 771 095 |
| Variation des dettes | 512 666 | -940 171 |
| Variation des passifs de régularisation | 173 424 | -311 438 |
| Variation du fonds de roulement | 1 385 046 | 112 723 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 4 302 372 | 3 188 866 |
| Investissements | -879 228 | -6 846 880 |
| Travaux en cours | -346 845 | 2 924 544 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | -1 226 073 | -3 922 336 |
| Paiement du dividende | -576 000 | -576 000 |
| Augmentation des emprunts | 7 000 000 | 3 000 000 |
| Remboursement des emprunts | -7 000 000 | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | -576 000 | 2 424 000 |
| Total des flux de trésorerie | 2 500 299 | 1 690 530 |
| Variation de la trésorerie | | |
| Au 01.01 | 2 773 748 | 1 083 218 |
| Au 31.12 | 5 274 047 | 2 773 748 |
| Variation de la trésorerie | 2 500 299 | 1 690 530 |

COMPTES 2019

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, « l'unbundling ». L'activité principale de B-Valgrid SA est la distribution suprarégionale d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences légales en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

| | |
|--|-----------|
| Lignes aériennes | 60 ans |
| Bâtiments et génie civil | 50 ans |
| Transformateurs, câbles | 40 ans |
| Droits de transit | 30-40 ans |
| Champs de ligne, de transformateurs | 30 ans |
| Location fibre-optique | 20 ans |
| Circuits de mesure et de contrôle commande | 10-15 ans |

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2019 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

COMPTES 2019

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2019 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement des années 2021 et suivantes.

Le report de coûts pour 2019 se calcule ainsi :

| EN CHF | |
|---|----------------|
| Insuffisance de recettes N3-N4 | 612 426 |
| Différence sur les coûts et recettes imputables | -33 518 |
| Adaptation WACC, base 31.12.2019 vs 31.12.2017 | 36 826 |
| Différence de couverture des années antérieures | -772 200 |
| Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures | 80 640 |
| Différence de couverture (report sur timbres 2021 et ss) | -75 826 |

3. Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Sur l'exercice 2019 cette position enregistre les recettes de l'énergie réactive pour la période 2018 (correctif de Swissgrid) et d'une correction de location concernant la boucle du Val de Bagnes. En 2018 les produits exceptionnels enregistraient les recettes découlant du remboursement de l'énergie réactive pour la période 2011-2017 et d'un correctif de comptage concernant le client Sinergy pour la période 2013-2017.

4. Actionnaires

| EN CHF | Capital-actions | Type | Capital libéré | Solde à libérer | |
|----------------------------|-------------------|------|----------------|-------------------|----------------|
| FMV SA | 6 360 000 | 53 % | A | 6 360 000 | - |
| FMV SA | 600 000 | 5 % | B | 120 000 | 480 000 |
| SEIC SA | 1 800 000 | 15 % | A | 1 800 000 | - |
| Sinergy Infrastructure SA | 960 000 | 8 % | A | 960 000 | - |
| SOGESA | 960 000 | 8 % | A | 960 000 | - |
| Romande Energie Holding SA | 960 000 | 8 % | A | 960 000 | - |
| Commune de Fully | 360 000 | 3 % | A | 360 000 | - |
| | 12 000 000 | | | 11 520 000 | 480 000 |

COMPTES 2019

5. Dettes à court terme portant intérêt

| EN CHF | | 31.12.2019 | 31.12.2018 | |
|---------------|-------------------------|------------|------------|------------------|
| FMV SA | 01.07.2018 – 07.01.2019 | 0,50 % | - | 3 000 000 |
| Crédit Suisse | 05.01.2009 – 07.01.2019 | 3,70 % | - | 4 000 000 |
| | | | - | 7 000 000 |

6. Dettes à long terme portant intérêt

| EN CHF | | 31.12.2019 | 31.12.2018 | |
|----------------------------|-------------------------|------------|-------------------|-------------------|
| Banque Cantonale du Valais | 05.01.2009 – 05.01.2021 | 3,75 % | 5 000 000 | 5 000 000 |
| Banque Cantonale du Valais | 05.01.2009 – 05.01.2024 | 3,85 % | 5 000 000 | 5 000 000 |
| Banque Cantonale du Valais | 04.01.2010 – 04.01.2022 | 3,17 % | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Raiffeisen (*) | 13.01.2014 – 06.01.2029 | variable | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Postfinance | 04.01.2016 – 04.01.2023 | 0,65 % | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Postfinance | 20.07.2016 – 20.07.2023 | 0,60 % | 2 500 000 | 2 500 000 |
| Postfinance | 07.01.2019 – 07.01.2027 | 1,00 % | 4 000 000 | - |
| Postfinance | 07.01.2019 – 08.01.2029 | 1,21 % | 3 000 000 | - |
| | | | 28 500 000 | 21 500 000 |

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION
DU BÉNÉFICE

| EN CHF | 2019 |
|--|------------------|
| Bénéfice reporté | 1 447 182 |
| Bénéfice de l'exercice | 917 361 |
| Bénéfice à répartir | 2 364 543 |
| 5% Attribution à la réserve générale | 45 900 |
| 5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000 | 576 000 |
| Report sur la nouvelle année | 1 742 643 |
| Total bénéfice réparti | 2 364 543 |



Rue du Rhône 5A
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Martigny**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de B-Valgrid SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 25 mars 2020

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA

Philippe Dini
Expert réviseur agréé
(réviseur responsable)

Daniel Murisier
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA

Julien Monod
Expert réviseur agréé
(réviseur responsable)

Claude Tornay
Expert réviseur agréé

IMPRESSUM

Rapport de gestion B-Valgrid 2019

Mars 2020

Responsable de la publication

Didier Fournier

Textes, graphisme et mise en page

FMV SA

Crédits photos

B-Valgrid

Station de Vernayaz

p. 9

Station d'Aproz

p. 10

Impression

Ronquoz Graphix, Sion

Photo de couverture: B-Valgrid, nouvelle station des Vorziers, Martigny.

